



Roue Morvan Kumuniezh

Roi Morvan Communauté

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2019

L'an 2019, le jeudi 23 mai à 19H00, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 16 mai, s'est réuni à BERNE sous la présidence de Monsieur Michel MORVANT, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Jean-Claude CARADEC, Marie-Josée CARLAC, Renée COURTEL, Christophe COZIC, Christian DERRIEN, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, André JAFFRE, Yann JONDOT, Louis KERSULEC, Daniel LE BARS, Maryse LE BRIS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Michel LE GALLO, Ange LE LAN, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Jean-Jacques TROMILIN

Etaient absents / excusés : Mesdames et Messieurs : Delphine COSPEREC, Catherine HENRY, Bruno LAVAREC, Mickaël LE BRETON, Yvette LENA, François MENARD, Fanny VOISIN

Nombre de membres au conseil : 35

Présents : 28

Votants : 28

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Pierre LE FUR

Michel Morvant et Jean-Pierre Le Fur souhaitent la bienvenue aux conseillers communautaires et l'ordre du jour est abordé.

Economie

Jean-Pierre LE FUR

ZA de Guernéac'h à Gourin – Vente de deux terrains à l'entreprise ARDO-GOURIN SAS

Roi Morvan Communauté a été sollicitée par l'entreprise ARDO-GOURIN SAS, pour l'acquisition de deux terrains situés sur la ZA de Guernéac'h à Gourin :

- ZW 242, d'une contenance de 23 597 m² : sur cette parcelle, l'entreprise projette l'implantation d'une station GNL, afin de fournir en gaz l'entreprise (projet 2019) ;
- un terrain issu de la division de la parcelle ZW 279, d'une contenance de 8 380 m² environ : l'entreprise souhaite acquérir cette parcelle à titre de réserve foncière, pour de futurs projets (non précisés).

Un bornage doit intervenir sur les deux parcelles et une division parcellaire est à prévoir sur la parcelle ZW 279 (à la charge de l'entreprise ARDO).



Le prix de vente au m² est de 6 € HT. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

L'avis des domaines a été sollicité.

Le bureau réuni le 10 mai 2019 a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la vente par Roi Morvan Communauté, à l'entreprise ARDO-GOURIN SAS, de la parcelle ZW 242, d'une contenance de 23 597 m² et du terrain issu de la division de la parcelle ZW 279, d'une contenance approximative de 8 380 m², au prix de 6 € HT le m²;
- d'autoriser l'entreprise à réaliser une tranchée ou un fonçage pour traverser la voirie, permettant le raccordement du futur stockage de gaz avec la chaufferie ;
- d'autoriser le Président à signer les actes notariés et toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

→ Adopté à l'unanimité

Z.A de Guernéac'h à Gourin– Vente d'un terrain à la commune de Gourin

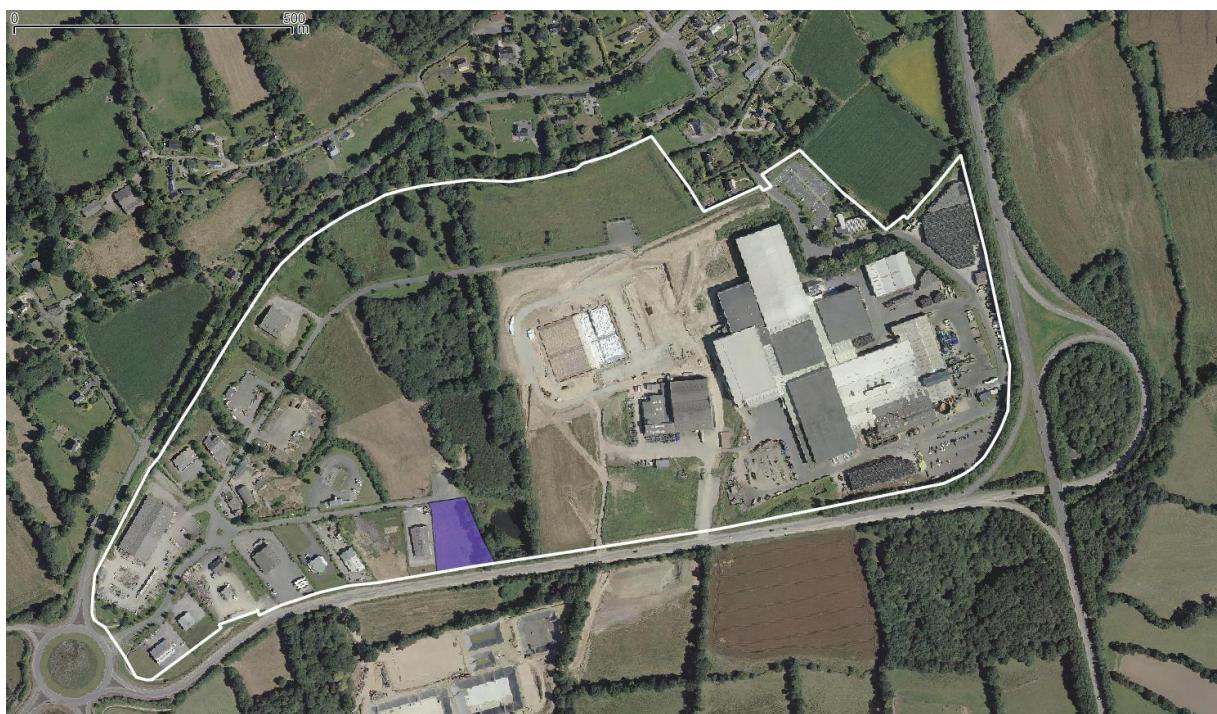
Roi Morvan Communauté a été sollicitée par la commune de Gourin, pour l'acquisition d'un terrain situé sur la Z.A de Guernéac'h (Gourin), dans le cadre de la construction de sa nouvelle station d'épuration. Il est en effet nécessaire de poser un poste de relevage acceptant les effluents de la Z.A et des eaux grises de l'entreprise ARDO-GOURIN SAS.

L'emplacement privilégié se situe le long de la route départementale 1, sur un terrain non destiné à accueillir des entreprises. (*Courriel de la commune de Gourin et plan d'implantation du poste de refoulement en pièces jointes*).

Le terrain nécessaire sera issu de la division de la parcelle ZW 235, d'une contenance de 4 668 m². La commune a besoin d'une surface de 150 m² environ. La vente se fera à l'euro symbolique.

L'ensemble des frais à engager sera à la charge de la commune de Gourin (division parcellaire, bornage, acte notarié...).

Un passage de canalisations (eau et électricité) est également prévu sur le terrain issu de la division de la parcelle ZW 235, qui restera propriété de Roi Morvan Communauté. Une servitude (article 637 du Code Civil) doit donc être établie au profit de la commune. Constituant un droit réel immobilier qui suit le bien en cas de cession, celle-ci sera mentionnée dans l'acte notarié rédigé entre RMCom et la commune.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la vente par Roi Morvan Communauté, à la commune de Gourin, du terrain issu de la division de la parcelle ZW 235, d'une surface de 150m² environ à l'euro symbolique ;
- d'autoriser le Président à signer les actes notariés et toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

→ *Adopté à l'unanimité*

ZA de Kergario à Lignol – Acquisition des parcelles ZC 77 et ZC 98 dans le cadre du projet d'extension de l'entreprise Sea Value Atlantic

L'entreprise Sea Value Atlantic s'est implantée fin 2015 sur la ZA de Kergario à Lignol (rachat de l'entreprise Atlantic Gourmet). Il s'agit d'une société thaïlandaise, qui a souhaité ouvrir sa première unité de production et de transformation de thon pour le marché européen.

En janvier 2017, Roi Morvan Communauté a été sollicitée par l'entreprise, au sujet d'une éventuelle extension, dans le cadre d'un projet de développement.

En avril 2017, le conseil communautaire a validé l'acquisition de la parcelle ZC 77, située au Nord de la zone d'activités (2 hectares, dont 1,26 ha situé en zone humide) au prix négocié de 5 000 € TTC.

De par sa localisation et son état, des travaux d'aménagement sont nécessaires :

- Accessibilité en fonction du projet de l'entreprise ;
- Démolition et désamiantage des anciens pigeonniers (estimation à 40 000 € TTC) ;
- Achat d'un chemin rural (parcelle ZC 98 d'une contenance de 1 422 m²). Prix d'acquisition : 1 € symbolique puisque RMCom s'engage à recréer un chemin piétonnier.

Il est proposé de signer un compromis de vente pour l'acquisition des parcelles ZC 77 et ZC 98, avec insertion d'une clause suspensive relative à la production, par l'entreprise, de son projet de développement. Un courrier sera adressé en ce sens à l'entreprise.

Le bureau réuni le 24 avril 2019 a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la signature d'un compromis de vente pour l'acquisition de la parcelle ZC 77, d'une surface de 20 000 m², auprès de la société LDC Charmilles, au prix de 5 000 € TTC. Une clause suspensive relative à la production du projet de développement de l'entreprise sera insérée à l'acte notarié ;
- d'autoriser la signature d'un compromis de vente pour l'acquisition de la parcelle ZC 98, d'une contenance de 1 422 m², auprès de l'association foncière de remembrement de Lignol, au prix de 1 € symbolique puisque RMCom s'engage à recréer un chemin piétonnier. Une clause suspensive relative à la production du projet de développement de l'entreprise sera insérée à l'acte notarié ;
- d'autoriser le Président à signer les actes notariés et toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de Roi Morvan Communauté.

→ Adopté à l'unanimité

André Jaffré précise que l'entreprise va s'agrandir en 2 temps :

- une nouvelle ligne de production devrait être implantée sur le site actuel,
- un entrepôt de stockage devrait être construit sur la parcelle qui va être acquise.

Agriculture

Maryannick GUIGUEN

Groupe Méthanisation agricole d'IdéA– Versement d'une subvention pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le « développement d'une opération groupée de méthanisation agricole »

Le groupe méthanisation agricole d'IdéA a sollicité Roi Morvan Communauté, en 2014, pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 700 €, dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité pour le « développement d'une opération groupée de méthanisation agricole ».

Une réunion de restitution de cette étude a été organisée le 16 mai 2018, en présence de Roi Morvan Communauté.

La commission Agriculture a émis un avis favorable, pour le versement d'une subvention de 10 % du coût de l'étude, plafonnée à 5 700 €.

La somme correspondante a été inscrite au budget 2019 (Budget général, Fonction 92, Compte 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement de 5 635,70 € à IdéA, pour le financement de l'étude de faisabilité pour le « développement d'une opération groupée de méthanisation agricole ».
→ *Adopté à l'unanimité*

Tourisme/Culture

Jean-Luc GUILLOUX

Convention base nautique/camping le Lac aux fées de Priziac

Il est proposé de reconduire le partenariat initié en 2017 entre la base nautique et le camping « le Lac aux fées » pour l'année 2019. Ce partenariat a pour objectif de confier au camping la prise en charge des activités point Barque, Pédalos, Canoës (BPC) pendant la période estivale d'avril à septembre et pour ce faire de mettre à disposition le matériel correspondant.

Pour rappel :

1. La mise à disposition de matériels (canoës, stand up paddles et pédalos) est réalisée par RMCom mais également par les communes de Priziac, de Plouray et de Langonnet qui sont signataires d'une même convention.
2. La mise à disposition est réalisée à titre onéreux à raison de 10% du chiffre d'affaires de l'année. (à titre indicatif le chiffre d'affaires pour l'activité de location de matériels en 2018 s'est élevé à 8 467€ HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de valider le projet de convention entre la base nautique et le camping le Lac aux fées de Priziac tel que présenté en annexe ;
- d'autoriser le président à signer les pièces afférentes.

→ *Adopté à l'unanimité*

Tarifs base nautique pour 2019

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire les tarifs 2018 ci-dessous pour les activités de la base nautique pour 2019.

Intitulés	tarifs 2018
Licence+livret ou licence seul NB: obligatoire stage voile	11€
Stage tarif RMCom 4 séances (voile ou kayak) NB: 8€ la séance	32€
Stage tarif hors RMCom 4 séances (voile ou kayak) NB: 12€ la séance	48€
1h de location tarif RMCom	8€
1 h de location tarif hors RMCom	12€
Cours particulier (l'heure)	30€
Balade à thème	7€

Pour informations :

- ✓ gratuit pour les enfants < à 8 ans sur l'ensemble des locations
- ✓ gratuit pour les enfants à partir de 7 ans jusqu'à 10 ans pour les balades à thèmes
- ✓ 12€ par séance et par élève pour les groupes scolaires hors RMCom
10€ par élève pour 2 activités, menées conjointement en auto-encadrement (professeurs EPS) pour les groupes scolaires hors RMCom (cas du collège Marcel Pagnol de Plouay)

Valeur des tickets délivrés par le régisseur

couleurs	tarifs 2018
Licence + livret /aucune(dématérialisé)	11,00€
1 Ticket jaune (location RMCom)	8€
1 Ticket orange (location Hors RMCom)	12€
1 Ticket gris (cours particulier)	30€
1 Ticket blanc (balade à thème)	7€
1 ticket bleu (stage 4 séances RMCom)	32€
1 ticket beige (stage 4 séances hors RMCom)	48€

Partenariat base nautique – camping le Lac aux fées

Intitulés	base nautique	camping
Licence+livret ou licence seul NB: obligatoire stage voile	11€	11€
Stage tarif RMCom 4 séances (voile ou kayak) NB: 8€ la séance	32€	
Stage tarif hors RMCom 4 séances (voile ou kayak) NB: 12€ la séance	48€	40€
1h de location tarif RMCom	8€	
1 h de location tarif hors RMCom	12€	10€
Cours particulier (l'heure)	30€	30€
Balade à thème	7€	5€

Un nouveau tarif est proposé pour la location d'un stand up paddle : 15€/heure

Il est précisé en outre que les tarifs resteront valables pour les années suivantes tant qu'ils ne sont pas modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les tarifs ci-dessus pour les activités de la base nautique communautaire.

→ *Adopté à l'unanimité*

Subvention 2019 à l'association « Kastell Kozh » de Guémené/Scorff

La convention d'objectifs 2017-2019 prévoit, dans son article 3, que des crédits de fonctionnement sont attribués par RMCom à l'association « Kastell Kozh », afin de contribuer à couvrir les coûts de fonctionnement de l'espace muséal de Guémené/Scorff.

La Commission « tourisme et culture », réunie le 13 décembre 2018, a donné un avis favorable à la demande de financement 2019 de l'association « Kastell Kozh » qui s'élève à 40 000 €. La contribution financière 2019 sera fixée par avenant à la convention d'objectifs, joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 40 000 € à l'association « Kastell Kozh » pour son exercice 2019 ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'association « Kastell Kozh », gestionnaire de l'espace muséal, et Roi Morvan Communauté.

Jean-Charles Lohé ne prend pas part au vote.

→ *Adopté à l'unanimité*



**Roi
Morvan
Communauté**

**AVENANT N°3 - ANNEE 2019 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE
L'ASSOCIATION « KASTELL KOZH » ET
ROI MORVAN COMMUNAUTE**

**Versements des crédits accordés : exercice 2019
(cf. article 3 de la convention : crédits de fonctionnement)**

Vu l'adoption du budget principal par le Conseil Communautaire en date du 4 avril 2019

Vu l'ouverture des crédits ouverts à l'article 6574,

La subvention de fonctionnement 2019, accordée à l'association Kastell Kozh dont le siège social est situé à Guémené/Scorff, s'élève à 40 000 €

Conformément à la convention, ces 40 000 € seront versés de la manière suivante :

- Janvier : 10 000 € (25% N-1)
- Mai : 10 000 €
- Juillet : 10 000 €
- Octobre : 10 000 €

Fait en 2 exemplaires,

A Gourin,

Le

Pour Roi Morvan Communauté
Le Président
Michel Morvant

Pour l'Association « Kastell Kozh »
Le Président
Jean Charles Lohé

Subvention 2019 à l'association « La Grande Boutique» de Langonnet

La convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 signée entre l'association « La Grande Boutique » et ses partenaires financiers dont fait partie Roi Morvan Communauté a été validée lors du Conseil Communautaire de RMCom du 5 mars 2019. Celle-ci prévoit dans son article III – Engagements financiers et moyens, le versement d'une subvention de fonctionnement de 7 000 € et de 1500 € pour le festival Couleurs du Monde pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 7 000 € et de 1500 € pour le festival Couleurs du Monde pour l'exercice 2019 à l'association « La Grande Boutique » ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2019-2022 entre l'association « La Grande Boutique » et Roi Morvan Communauté.

→ ***Adopté à l'unanimité***

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Michel MORVANT



**Roi
Morvan**
Communauté

**AVENANT N°1 - ANNEE 2019 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE
L'ASSOCIATION « LA GRANDE BOUTIQUE » ET
ROI MORVAN COMMUNAUTE**

(cf. article III de la convention : Engagements financiers et moyens)

Vu l'adoption du budget principal par le Conseil Communautaire en date du 5 mars 2019,
Vu les crédits ouverts à l'article 6574,
Vu la subvention de fonctionnement 2019 accordée à l'association « La Grande Boutique », les crédits suivants seront versés :

- 7 000 € pour le fonctionnement
- 1 500 € pour le festival Couleurs du Monde

Fait en 2 exemplaires,
A Gourin, le

Pour Roi Morvan Communauté
Le Président
Michel Morvant

Pour La Grande Boutique
La Présidente
Annick Morvan

Subvention 2019 à l'association « Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan »

La convention d'objectifs 2017-2019 prévoit dans son article 2 que des crédits de fonctionnement sont attribués par Roi Morvan Communauté à l'association « Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan » afin de contribuer à couvrir ses frais de fonctionnement.

La commission Tourisme-Culture réunie le 28 février 2019 et le conseil communautaire du 4 avril 2019 ont donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 193 100 € au titre de l'année 2019.

La contribution financière 2019 est fixée par avenant à la convention d'objectifs, joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 193 100 € pour l'exercice 2019 à l'association « Ecole de musique du Pays du Roi Morvan » ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs entre à l'association « Ecole de musique du Pays du Roi Morvan » et Roi Morvan Communauté.

→ ***Adopté à l'unanimité***

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Michel MORVANT



**Roi
Morvan**
Communauté

**AVENANT N°4 - ANNEE 2019 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE
L'ASSOCIATION « ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DU ROI MORVAN » ET
ROI MORVAN COMMUNAUTE**

(cf. article 2 de la convention : crédits de fonctionnement)

Vu l'adoption du budget principal par le Conseil Communautaire en date du 4 avril 2019,
Vu les crédits ouverts à l'article 6574,
Vu la subvention de fonctionnement 2019 accordée à l'association « Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan » : 193 100 €.

Comme prévu dans la convention, les 193 100 € seront versés de la manière suivante :

• Janvier 2019 (25% N-1) :	46 875 €
• Avril 2019 :	48 275 €
• Mai à décembre 2019 : 12 243,75 € x 8 mois =	97 950€

	193 100 €

Fait en 2 exemplaires,
A Gourin, le

Pour Roi Morvan Communauté

Le Président
Michel Morvant

Pour l'Association Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan

Le Président
Yann Gouin

Convention d'objectifs entre la commune du Faouët et Roi Morvan Communauté - Fonctionnement 2019 du Musée

Dans le cadre de l'exposition «Des peintres entre Terre et Mer, du Faouët à Concarneau» présentée au Musée du Faouët du 31 mars au 6 octobre 2019, la Commune du Faouët sollicite Roi Morvan Communauté pour le versement d'une subvention de 40 000 €. Le budget global est de 312 124 €.

Pour information, d'autres financeurs sont sollicités pour les montants ci-après : la DRAC : 23 200 €, la Région : 9 000 €, le Département : 25 000 €

La commission Tourisme/Culture, réunie le 28 février dernier, propose au conseil communautaire le versement d'une subvention de 30 000 € et la signature de la convention correspondante. Ce montant a été validé par le bureau du 24 avril dernier.

Pour rappel :

- 2017 : versement d'une subvention de 30 K€ pour une exposition
- 2018 : versement d'une subvention de 2 x 20 K€ pour deux expositions
- 2019 : demande de 40 K€ pour une seule exposition dont la durée est plus longue que l'an passé.

Afin de pouvoir effectuer ce versement, la convention d'objectifs jointe en annexe doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 30 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs 2019 entre la commune du Faouët et Roi Morvan Communauté.

André Le Corre ne prend pas part au vote.

→ ***Adopté à l'unanimité***

Subvention 2019 à l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan

Comme le précisent les statuts de Roi Morvan Communauté, l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan assure, par délégation de RMCom, le service public d'accueil, d'information, d'animations et de promotion touristique locale.

La convention d'objectifs 2017-2019 prévoit, dans son article 3, que des crédits de fonctionnement sont attribués par RMCom à l'OTPRM, afin de contribuer à couvrir les coûts liés à cette délégation de service.

La commission «Tourisme – Culture» réunie le 13 décembre 2018, a donné un avis favorable à la demande de financement 2019 de l'OTPRM qui s'élève à 234 650 €. La contribution financière 2019 est fixée par avenant à la convention d'objectifs, joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 234 650 € à l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan pour son exercice 2019 ;
- d'autoriser la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs 2017-2019 entre l'association « Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan » et Roi Morvan Communauté.

Le Président ne prend pas part au vote.

→ *Adopté à l'unanimité*



Roi
Morvan
Communauté

**AVENANT N°3 – ANNEE 2019– CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE
L'ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU ROI MORVAN » ET
ROI MORVAN COMMUNAUTE**

**Montant des crédits accordés : exercice 2019
(cf. article 3 de la convention)**

Vu l'adoption du budget principal par le Conseil Communautaire en date du 4 avril 2019,

Vu les crédits ouverts à l'article 6574,

La subvention de fonctionnement 2019 accordée à l'association « Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan », s'élève à 234 650 €.

Comme prévu dans la convention d'objectifs 2017-2019, les 234 650 € seront versés de la manière suivante :

- Janvier : 58 663 € (25% N-1)
- Mai : 58 663 €
- Juillet : 58 662 €
- Octobre : 58 662 €

Fait en 2 exemplaires,
A Gourin, le

Pour Roi Morvan Communauté

La 1^{ère} Vice-Présidente
Renée Courtel

Pour l'association Office de Tourisme
du Pays du Roi Morvan

Le Président
Michel Morvant

Versement d'une subvention pour l'aménagement de parcours de pêche sur le Pays du Roi Morvan

Dans le cadre de ses actions de développement touristique, Roi Morvan Communauté a identifié les « pêcheurs loisirs » parmi les cibles de clientèle. Afin de développer cette filière, il est proposé de travailler en partenariat avec la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Celle-ci a élaboré un Schéma départemental de développement du loisir pêche en Morbihan. Ce schéma prévoit la création de parcours de pêche sur les anciens cantons de Gourin, Le Faouët et Guémené/S. Pour leur réalisation, divers travaux et aménagements sont programmés tels que des panneaux d'information, des abris, la création de parkings, l'entretien des rives, la création de passages pêcheurs etc....

Il est proposé de participer au financement de ces aménagements à hauteur de 5 000 €, par le versement d'une subvention à la Fédération du Morbihan pour la pêche. La liste des parcours de pêche sur le territoire est annexé au présent bordereau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de valider la participation à l'aménagement de parcours de pêche sur le Pays du Roi Morvan ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 5 000 € à la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

→ Adopté à l'unanimité

Taxe de séjour 2018 – Versement à l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan

Par une délibération en date du 30 mars 2016, RMCom a approuvé le versement intégral du produit de la taxe de séjour à l'Office de tourisme du Pays du Roi Morvan afin de contribuer à la prise en charge des coûts engendrés par la délégation qui lui a été faite pour le service d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale.

Au titre de 2018, le montant de la taxe de séjour collectée s'élève à 19 057,46 €.

Le montant constaté en comptabilité est de 11 074.70 €. A cela s'ajoute, une partie de la taxe de séjour 2018 qui a été comptabilisée en janvier 2019 :

- Airbnb pour un montant de 1 261,50 €
- Dépôt n°13 pour un montant de 6 721,26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement à l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan du produit de la taxe de séjour 2018, soit 19 057.46 €.
- de prendre acte que la somme de 7 982.76 €, correspondant à la taxe de séjour perçue au titre de l'année 2018 et constatée dans les écritures 2019, devra être déduite du montant de la taxe de séjour qui sera inscrite au compte administratif 2019 – compte 7362 – pour définir le produit à verser à l'OTPRM au titre de 2019.

→ Adopté à l'unanimité

Enfance/Jeunesse

Christian DERRIEN

Multiaccueil de Guémené/Scorff – Versement du fonds de concours au titre de l'année 2017

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours, aux communes gestionnaires d'un multi-accueil à savoir les communes de Guémené/S, Ploërdut et Gourin, à hauteur de 50% de leur reste à charge.

La commune de Guémené/Scorff nous a transmis tous les éléments nous permettant de déterminer le montant du fonds de concours au titre de l'année 2017.

Au regard de ces éléments, le fonds de concours à verser par Roi Morvan Communauté au titre de l'année 2017 s'élève à 25.103,22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours à la commune de Guémené/Scorff d'un montant de 25.103,22 € au titre de l'année 2017.

Nota : La commune doit prendre une délibération concordante.

→ ***Adopté à l'unanimité***

Liaison CM2 / 6ème – Collèges privés pour l'année scolaire 2016/2017

Roi Morvan communauté apporte une subvention à l'organisation de la liaison CM2/6^{ème} pour les collèges privés. Son montant est calculé chaque année sur la base des factures adressées à Roi Morvan Communauté. Pour l'année 2016 / 2017, les factures étant arrivées le 6 décembre 2018 la délibération correspondante n'a pas été soumise au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement au collège Ste Jeanne d'Arc à Gourin de la somme de 563 € pour l'année scolaire 2016/2017, sur justification de factures.

→ ***Adopté à l'unanimité***

Collège Emile Mazé de Guémené/S – Demande de subvention

Le collège Emile Mazé de Guémené sur Scorff a monté un projet intitulé Another Odyssey, pour l'année 2018/2019, épopée musicale qui mêle chant choral des élèves, des interventions de solistes, des musiciens en herbe comme confirmés, des danseurs amateurs, de l'interprétation théâtrale ...

Ce projet est porté par plusieurs enseignants avec l'aide du foyer socio-éducatif du collège et l'association des parents d'élèves.

Le projet s'appuie sur le travail de plus de 150 élèves du collège, la plupart au sein de la chorale du collège.

Le travail sur l'année va déboucher sur deux spectacles concerts sur une grande scène morbihannaise les 4 et 5 juillet 2019.

Le spectacle sera proposé aux élèves des écoles de la communauté de communes qui seront invités à une représentation réservée aux scolaires le 4 juillet et de larges extraits seront joués lors de la fête de la musique à Guémené sur Scorff.

Le collège sollicite une subvention de RMCom pour financer ce projet.

Pour rappel, ce collège bénéficie déjà d'un accompagnement dans le cadre des classes CHAM (adopté au conseil du 1^{er} mars 2018) :

1ere Année : 2018-2019	2e année : 2019-2020
Mise en place pour 1 classe de 6e et 5e Avec 15 élèves	Mise en place pour 1 classe de 6e, 5e - 4e et 3e Avec 15 élèves
Atelier de technique Vocale : 30 min/5élèves soit 3h d'enseignement Coût estimé : 4950€	Atelier de technique Vocale : 30 min/5élèves soit 6h d'enseignement Coût estimé : 9900€
Aides du Département : Service Culture : 15% sur le coût de l'action, soit : 742,50€ Service Education : dispositif Remue Méninge : 1250 €	Aides du Département : Service Culture : 15% sur le coût de l'action, soit : 1485 € Service Education : dispositif Remue Méninge : 2500 €
Participation RMCom : 2 957,50 € (aide complémentaire à l'EMPRM, cf. convention d'objectifs)	Participation RMCom : 5 915€ (aide complémentaire à l'EMPRM, cf. convention d'objectifs ; à renouveler chaque année)

Les membres du Bureau, réunis le 10 mai dernier, à la majorité, ont proposé de verser une subvention d'un montant de 1.000 € au collège Emile Mazé de Guémené/S pour le projet intitulé Another Odyssey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1.000 € au collège Emile Mazé de Guémené/S pour le projet intitulé Another Odyssey
 - Adopté par 26 pour et 2 abstentions (Hervé Le Floc'h et David Le Solliec)

Transport Scolaire

Christian DERRIEN

Avenants aux tarifs des marchés du transport scolaire pour l'année scolaire 2019/2020

Les conventions passées entre les transporteurs, la Région Bretagne et Roi Morvan Communauté donnent lieu à des révisions de prix sous la forme d'avenants, tout au long de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer les avenants de révision de prix.

→ ***Adopté à l'unanimité***

Validation des tarifs Transport Scolaire pour l'année 2019 / 2020

Par délibération du 25 mars 2019, la Région Bretagne a fixé les tarifs pour le transport scolaire et la charge incomptant aux familles morbihannaises (tableau ci-dessous).

Roi Morvan Communauté, en tant qu'Autorité Organisatrice de second rang, est chargée des inscriptions et de la collecte des participations familiales en relation avec la Trésorerie de Gourin (régie de recettes). La Communauté de Communes doit, dans ce cadre, délibérer afin d'adopter les tarifs votés par le Conseil Régional Bretagne.

Tarifs	Bénéficiaires	Valeur
Tarif 1		
1er trimestre		45,00 €
Annuel	Demi-pensionnaire respectant son secteur scolaire	135,00 €
2è et 3è trimestres		90,00 €
Tarif 1 bis		
Annuel réduit	Comme tarif 1 mais pour 3 enfants transportés ou plus	107,00 €
2è et 3è trimestres		62,00 €
Tarif 2		
1er trimestre		55,00 €
Annuel	Demi-pensionnaire en dehors du secteur scolaire	165,00 €
2è et 3è trimestres		110,00 €
Tarifs spéciaux		
Spéciaux 1 trimestre tarif 1	Comme précédemment mais pour 1 élève s'inscrivant pour 1 trimestre	45,00 €
Spéciaux 1 trimestre tarif 2		55,00 €
Gratuit		
Gratuit / Bis	autre département et 2ème transporteur	0,00 €
Gratuit duplicata annuel	duplicata / changement carte et handicapé	0,00 €
Spéciaux duplicata	nouveau titre de transport	10,00 €
Gratuit libre circulation	titre de transport hors scolaire (à l'unité)	0,00 €
Catégorie I		
Billet simple *		1,00 €
Carte 10 voyages	titre de transport hors scolaire valable sur le territoire d'une même commune	7,50 €
Libre cir. 3 mois		45,00 €
Catégorie II		
Billet simple		2,00 €
Carte 10 voyages	titre de transport hors scolaire intercommunal	15,00 €
Abonnement mensuel		32,00 €

<i>Abonnement annuel</i>		320,00 €
<i>Coupon interne</i>		
<i>1er trimestre</i>		33,00 €
<i>2è et 3è trimestres</i>	Elève interne (75 € à l'année)	42,00 €
<i>Spéciaux 1 trimestre Interne</i>		33,00 €

* : sert également comme billet "Tim contact"

O.P. = Ouverture au Public

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de valider les tarifs 2019/2020 fixés par le Conseil Régional Bretagne pour le transport scolaire du Morbihan.

→ Adopté à l'unanimité

Validation des tarifs Transport Scolaire « Finistère » pour l'année 2019 / 2020

Suite au transfert par la Région Bretagne de la ligne Carhaix – Rosporden sur la ligne Carhaix – Lorient, Roi Morvan Communauté se voit confier la gestion de circuits de transport scolaire spécifiques pour des élèves du Finistère (de Scaër et Motreff notamment) à destination de Gourin et Carhaix.

Roi Morvan Communauté, en tant qu'Autorité Organisatrice de second rang, est chargée des inscriptions et de la collecte des participations familiales en relation avec la Trésorerie de Gourin (régie de recettes). La Communauté de Communes doit, dans ce cadre, délibérer afin d'adopter les tarifs du Finistère applicables aux élèves inscrits sur ces nouveaux circuits.

Tarifs	Valeur
Tarif 1^{er} enfant	
<i>1er trimestre</i>	70,00 €
<i>2è et 3è trimestres</i>	130,00 €
<i>Annuel</i>	200,00 €
<i>1 trimestre</i>	65,00 €
Tarif 2^{ème} enfant	
<i>1er trimestre</i>	50,00 €
<i>2è et 3è trimestres</i>	80,00 €
<i>Annuel</i>	130,00 €
<i>1 trimestre</i>	40,00 €
Tarif 3^{ème} enfant	
<i>1er trimestre</i>	25,00 €
<i>2è et 3è trimestres</i>	40,00 €
<i>Annuel</i>	65,00 €

1 trimestre	20,00 €
Tarif 4^{ème} enfant et +	
1er trimestre	0,00 €
2^e et 3^e trimestres	0,00 €
Annuel	0,00 €
1 trimestre	0,00 €
Tarif interne	
1er trimestre	40,00 €
2^e et 3^e trimestres	50,00 €
Annuel	90,00 €
1 trimestre	25,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de valider les tarifs du transport scolaire pour le Finistère 2019/2020 fixés par le Conseil Régional

→ *Adopté à l'unanimité*

Environnement Eau

Ange LE LAN

Bassin Versant du Scorff– Projet de territoire d'eau 2018-2022 – avenant du contrat territorial 2018-2022 – convention de partenariat entre EPCI

Préambule

Le principe d'exercice de la compétence GEMAPI repose sur deux niveaux de mise en œuvre : la planification et l'opérationnel. L'échelle opérationnelle correspond à la mise en œuvre des actions. Pour le bassin versant du Scorff, les actions sont réalisées dans le cadre d'une convention conclue entre Lorient Agglomération, Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté et la Communauté de Communes du Kreizh Breizh. Lorient Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage par délégation et en est la coordinatrice.

1. Projet de Territoire d'Eau du Scorff (PTE)

Le projet de territoire a été développé par la région Bretagne afin d'inciter les territoires à développer des stratégies plus globales de gestion de l'eau centrées sur la gestion de l'espace (bocage, zones humides,...), l'aménagement du territoire (foncier, planification et urbanisme) ou le développement local (filières bas niveau d'intrants, autonomie, valorisation de projets autour du patrimoine local, etc.). Il s'agit du résultat d'une vision partagée des acteurs locaux pour l'avenir dans le cadre d'un projet unique sur le territoire considéré.

Un contrat territorial Scorff 2018-2022 a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 31 mai 2018. **Le projet de territoire du Scorff reprend l'ensemble du programme d'actions du contrat territorial Scorff 2018-2022 et son financement.** Ce Projet de Territoire d'Eau (PTE, joint en annexe) intègre notamment les actions milieux aquatiques du Scorff, du Scave et du Ter qui ne figuraient pas dans le Contrat Territorial approuvé en 2018, mais y sont intégrés désormais par voie d'avenant.

2. L'enjeu pour le bassin versant du Scorff

Grâce à l'engagement des acteurs, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques s'est améliorée. La masse d'eau Scorff est désormais en bon état selon les critères de la Directive Cadre sur l'Eau. L'enjeu sur ce territoire est de maintenir l'engagement dans la reconquête des milieux aquatiques et d'éviter un retour en arrière, voire la dégradation de la qualité de l'eau.

3. La gouvernance du Projet de Territoire du Scorff

Lorient Agglomération, Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté et la Communauté de Communes du Kreizh Breizh sont cosignataires du Contrat Territorial du Scorff pour la période 2018-2022. Lorient Agglomération en assure la maîtrise d'ouvrage par délégation, et en est le coordonnateur. Une convention de partenariat rédigée pour l'année 2018 définit les modalités de gouvernance et les modalités financières de cette co-maîtrise d'ouvrage. Une **nouvelle convention 2019-2022** jointe en annexe va permettre la poursuite de ce partenariat.

Les EPCI seront associés aux groupes de travail et comités de pilotage. Une cellule de coordination réunira régulièrement les techniciens des quatre EPCI.

4. Plan de financement du programme

Les travaux sur les milieux aquatiques ainsi que le plan bio font l'objet d'un avenant au Contrat Territorial et sont intégrés au PTE. Le plan de financement 2018-2022 n'est que prévisionnel : d'une part, l'Agence de l'Eau prépare son 11^{ème} programme au moment de l'élaboration du Contrat, et d'autre part la Région et le Département ne s'engagent qu'annuellement. Les taux sont donc également susceptibles d'évoluer.

Par ailleurs, le programme Breizh Bocage fait l'objet d'une demande de subvention spécifique.

Après intégration des actions complémentaires proposées par avenant, le montant prévisionnel pluriannuel du contrat se traduit comme ci-dessous :

Programme	Dépense prévisionnelle pour 5 ans	Participation RMCom (subventions déduites)
Animation générale	646 830 €	11 494 €
Volet agricole	652 910 €	15 741 €
Avenant plan bio	5 000 €	0
Volet écologie urbaine	363 740 €	8 265 €
Volet littoral	175 280 €	0
Volet Milieux Aquatiques (uniquement salaires)	404 040 €	6 654 €

et charges)		
Avenant milieux aquatiques 2020-2022 (Scorff/Scave et Ter)	759 883 €	2 665 €
TOTAL	3 007 683 €	
FINANCEMENT (Agence de l'Eau, Région Bretagne, Département 56)	1 562 587 €	
AUTOFINANCEMENT	1 445 096 €	44 819 €

Le financement global attendu est de 52 %. Compte tenu des échanges entre les EPCI et de la clé de répartition appliquée pour le financement des SAGE Scorff et Blavet, il est proposé d'appliquer la même clé de répartition pour le financement du Contrat Territorial par les EPCI, soit 50 % population et 50 % potentiel fiscal. Le reste à charge pour le financement du Contrat s'élevant à 1 445 096 €, les EPCI assureront le financement suivant :

Lorient Agglomération : 1 370 034 € (95 %)
 Roi Morvan Communauté : 44 819 € (3 %)
 Quimperlé Communauté : 29 875 € (2 %)
 Communauté de communes de Kreiz Breizh : 368 € (0,03 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les termes du Projet de Territoire d'Eau du Scorff, ses annexes et son plan de financement pluri-annuel ;
- d'approuver l'avenant au Contrat Territorial du Scorff 2020/2022 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre Quimperlé Communauté, Roi Morvan Communauté, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh et Lorient Agglomération ;
- de mandater M. le Président pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer la convention de partenariat entre Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Roi Morvan Communauté et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, ainsi que le Projet de Territoire d'Eau du Scorff, l'avenant au Contrat Territorial du Scorff et tout document relatif à cette opération.

→ Adopté à l'unanimité

Monsieur Le Sous-Préfet souligne le travail réalisé par les élus sur ce dossier où on retrouve de nombreuses thématiques. Il rappelle que ce projet représente un enjeu important pour le territoire.

Bassin Versant du Scorff – Désignation des délégués du Syndicat du Bassin du Scorff

Préambule

Le principe d'exercice de la compétence GEMAPI repose sur deux niveaux de mise en œuvre : la planification et l'opérationnel. L'échelle planification correspond à la structure qui porte à minima le SAGE.

Pour le bassin versant du Scorff et dans l'attente des conclusions de l'étude de gouvernance GEMAPI, la planification est portée par le Syndicat du Bassin du Scorff.

Lors du conseil communautaire du 31 janvier 2019 et afin d'être en cohérence avec ses statuts, Roi Morvan Communauté avait proposé de se substituer aux communes au sein du syndicat.

Suite à cette délibération, le préfet du Morbihan a adressé à la collectivité un courrier précisant :

- que la substitution de l'intercommunalité était automatique ;
 - que la communauté de communes était tenue de désigner les représentants au comité syndical.
- Les statuts syndicaux fixent un nombre de deux délégués par commune pour les huit communes concernées (1 titulaire et 1 suppléant) : Berné, Guémené/Scorff, Kernascléden, Langoëlan, Lignol, Locmalo, Persquen et Ploërdut.

Sont, pour information, actuellement délégués :

NOM	Prénom	VILLE	Délégué
LE FUR	Jean-Pierre	BERNE	Titulaire
LE QUERE	Hervé	GUEMENE-SUR-SCORFF	Titulaire
QUEMENER	Jean-Marie	KERNASCLEDEN	Titulaire
JAMBOU	Gilbert	LANGOELAN	Titulaire
LE YAOUANQ	Carole	LIGNOL	Titulaire
LOHE	Jean-Charles	LOCMALO	Titulaire
BOUGUENNEC	Ludovic	PERSQUEN	Titulaire
LE CARFF	Béatrice	PLOERDUT	Titulaire
LE CUNFF	Béatrice	BERNE	Suppléante
LE MOUEE	Christiane	GUEMENE/S	Suppléante
MOREAU	Malika	KERNASCLEDEN	Suppléante
LE SCODAN	Pierre	LANGOELAN	Suppléant
LE PARC	Jean-Claude	LIGNOL	Suppléant
GAUTIER	Joël	LOCMALO	Suppléant
JARNO	Odette	PERSQUEN	Suppléante
GUERIN	Karine	PLOERDUT	Suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la liste des représentants de Roi Morvan Communauté présentée ci-dessus pour siéger au comité syndical du Syndicat du Bassin du Scorff.

→ Adopté à l'unanimité

Environnement Déchets

André LE CORRE

Acquisition de terrain en vue de la construction d'un équipement collectif d'intérêt général sur la commune du Faouët

Le Sittom-mi, syndicat de traitement auquel adhère Roi Morvan communauté est compétent pour le transport des déchets. Le syndicat, à la demande de la communauté de communes, a accepté de construire une station de transfert sur le territoire de la collectivité pour anticiper les évolutions de

collecte et les organisations territoriales des équipements de traitement. Cet équipement collectif d'intérêt général, en limitant les transports, constitue également un engagement en faveur du climat et peut s'inscrire dans la démarche du PCAET de Roi Morvan Communauté.

En vue de la réalisation de ce projet, RMCom souhaite acquérir un terrain jouxtant la zone d'activités de Kernot Vihan, cadastré ZM 0065, d'une contenance de 9.333 m². Les Domaines, consultés en mars 2019, ont évalué le terrain à 3 500 € +-10%.

Madame Neel représentant l'indivision Barboux, propriétaire de la parcelle, a fait une offre écrite à la communauté de communes pour un montant de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de valider l'achat de la parcelle cadastrée ZM 0065, d'une contenance de 9 333 m², pour un montant de 4 000 € auprès de l'indivision BARBOUX ;
- d'autoriser le Président à signer les actes notariés et les documents relatifs à cette transaction.

→ ***Adopté à l'unanimité***

Christian Derrien souhaite des informations sur l'état d'avancement du dossier concernant l'aménagement du point d'apport volontaire prévu à Coat Audren à Langonnet.

Michel Morvant lui précise que le dossier avance. Il va demander à la responsable du service déchets de le contacter afin de lui préciser les délais concernant la réalisation des travaux.

Ressources Humaines

Renée COURTEL

Création d'un poste d'O.T.A.P.S Principal (Opérateur des Activités Physiques et Sportives) et suppression d'un poste d'E.T.A.P.S (Educateur des Activités Physiques et Sportives) au 1^{er} juillet 2019.

Par délibération en date du 13 décembre 2013, la Communauté de Communes a créé les emplois relatifs à l'ouverture du Centre Aquatique Communautaire KAN AN DOUR prévue en juin 2014, dont 5 postes d'E.T.A.P.S (Educateur des Activités Physiques et Sportives).

Dans le cadre de la vacance d'un de ces postes, en mars dernier, une annonce a été publiée sur le site du CDG 56. La candidature d'un agent, titulaire du B.E.E.S.A.N (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Activité de Natation) a été retenue. Il remplit les conditions pour exercer ses fonctions au Centre Aquatique mais n'est pas titulaire du concours d'Educateur des A.P.S.

Cet agent peut intégrer notre collectivité, au 01 juillet 2019, par mutation sur le grade d'O.T.A.P.S Principal (Opérateur des Activités Physiques et Sportives) pour y exercer les fonctions de MNS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs comme suit :
 - suppression d'un poste d'ETAPS au 1^{er} juillet 2019
 - création d'un poste d'OTAPS Principal au 1^{er} juillet 2019

→ Adopté à l'unanimité

Questions diverses

René Le Moullec précise qu'il a reçu, ce jour, un courrier de l'ARS qui valide le projet de reconstruction de l'hôpital. Il indique aussi, qu'un moment de retrouvailles aura lieu, le lundi 3 juin prochain à 17h00, sur le site du nouvel hôpital.

Abattoir de Rostrenen

Jean-Pierre Le Fur indique qu'il a été sollicité par les responsables de l'abattoir de Rostrenen pour les soutenir dans le fonctionnement de l'équipement. Il rappelle que cet abattoir est au carrefour des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan.

Langoëlan et Langonnet ont déjà donné un avis favorable au soutien à l'abattoir.

Pour Jean Pierre Le Fur, chaque commune devrait se prononcer car on sait que certaines se tournent également vers l'abattoir de centre morbihan communauté.

Il serait pertinent que cette question soit traitée au niveau du PETR du COB.

Yann Jondot précise que c'est une structure familiale, importante pour le territoire, qui est vraiment utile aux agriculteurs. Il y a une nouvelle équipe, une nouvelle directrice dynamique. Le projet intègre une dimension circuits courts.

Christian Derrien a rencontré le conseil d'administration, il rappelle que c'est un outil essentiel pour le territoire. C'est pourquoi, il ne comprend pas que les intercommunalités ne s'engagent pas tout de suite et devraient attendre que les communes se prononcent.

Après discussion, il est décidé de laisser le soin aux communes de prendre leurs décisions sur ce dossier.

La séance est levée.